Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

ID: 063-216302141-20241218-DB\_2024\_07\_14-DE

DELIBERATIONS DU CONSEIL WIUNICIPAL

Mairie des Martres de Veyre place Alphonse Quinsat 63730 LES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17 Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2024

<u>PRESENTS</u>: Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gilles DURIF - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Grégory DESTOMBES - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - David PERREIRA - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Laurence DELAVET - Damien COULON - Lucie DEQUESNES.

<u>ONT DONNE POUVOIR</u>: Stéphanie DUBIEN (Procuration à Christophe CHAPUT) - Sébastien BERNARD (procuration à Gilles DURIF) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Martine BOUCHUT) - Éric CANDIOLO (procuration à Pascal PIGOT) -

<u>ABSENTS</u>: Pascal BARTHELEMY - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Grégory DESTOMBES a été élu secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

n° 2024-07-14

CM du 18 décembre 2024

Objet : délibération portant mise à jour du tableau des emplois suite à obtention concours - filière technique

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent lauréat d'un concours de la fonction publique territoriale.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Technique du 22 novembre 2024, sur le projet de suppression d'emploi,

## Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- supprime deux emplois d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1er janvier 2025.
- créé deux emplois d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet, à compter du 1er janvier 2025.

	Pour:	21
	Contre:	
	Abstention :	

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 19 décembre 2024



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024 52LO

ID: 063-216302141-20241218-DB\_2024\_07\_14-DE